

LE MYTHE DES LOGICIELS GRATUITS

Le Premier ministre a annoncé le recours prochain de l'administration aux logiciels libres en substitution de logiciels payés « très chers à des compagnies privées ». Si le contribuable ne reste pas insensible aux 50 millions d'euros d'économies annoncées, le citoyen ne peut ignorer l'équation complexe du débat. Depuis l'avènement de l'Internet, nous sommes interpellés par l'économie de la gratuité : logiciels libres, accès à la musique ou aux films par peer-to-peer, à la télévision via l'ADSL, à la téléphonie IP. Le phénomène n'est pas accessoire car des entreprises ont réalisé des investissements pour proposer des produits et services qui eux n'ont pas cet argument et sont banalement payants. Mais un examen révèle généralement que la gratuité repose sur des modèles économiques non soutenables à terme ou, le plus souvent, non... gratuits.

Qu'en est-il du logiciel dit libre ? Cette notion fait référence à la liberté d'exécuter, de copier, de distribuer, de modifier et d'améliorer les codes sources d'un logiciel. Il s'agit donc d'un bien non marchand qui bénéficie du bénévolat ou de la participation d'employés de sociétés privées mis à disposition d'un projet. Mais la conception d'un logiciel n'est qu'une part de sa chaîne de valeur. Suivent d'autres maillons qui ne peuvent être offerts gratuitement : intégration, formation, support, etc. Ces activités à forte valeur ajoutée se retrouveront dans le coût complet d'usage du logiciel libre.

Pour cette raison, les grands du logiciel libre sont aujourd'hui des compagnies privées souvent cotées en Bourse : IBM, Red Hat, Novell, Sun... On retrouve en finale de cette compétition, d'une part, des éditeurs de logiciels propriétaires et, d'autre part, des entreprises qui vendent leurs services et pour qui la gratuité sert de produit d'appel pour la facturation des prestations. Il ne s'agit donc plus d'opposer deux visions du monde : une logique « don et contre-don » dans le logiciel libre et une logique « marchande » dans le logiciel propriétaire. Ce sont en fait bien deux modèles économiques qui sont en concurrence. Et l'économiste se sent soudain à l'aise, car nous sommes dans un cas de figure assez conventionnel.

Certains retours d'expérience dans la sphère publique en Europe suggèrent que les coûts aval des logiciels libres sont élevés. A

Nuremberg (Allemagne), la municipalité a envisagé de migrer vers le logiciel libre, mais l'étude préalable a conclu, en mai, que la solution avec logiciel propriétaire serait 30 % moins chère. Car il s'agit d'un processus lourd : former les utilisateurs, assurer l'intégration de logiciels complexes, pallier les manques d'applications disponibles, maintenir, réparer... Le débat a également cours en Irlande. Le ministre à la Société de l'information, Mme Mary Hanafin, a déclaré fin avril que les choix publics devaient intégrer l'ensemble des coûts sur la durée d'exploitation des logiciels, estimant que les logiciels libres pourraient s'avérer trop onéreux sur le long terme pour le secteur public irlandais.

Les attentions sont actuellement focalisées sur la ville de Munich, qui a décidé en 2003 de faire migrer son parc de 14.000 micro-ordinateurs vers des logiciels libres et découvre aujourd'hui l'ampleur réelle des coûts financiers et humains induits. Les autorités locales avaient pourtant été mises en garde par l'étude exploratoire qui annonçait un surcoût de 35 %. IBM, qui a investi des dizaines de millions de dollars pour la promotion du logiciel libre Linux, aurait d'ailleurs délégué des ingénieurs à Munich pour accompagner cette migration difficile. Sans doute ce pourquoi un vice-président de Microsoft déclarait qu'IBM constitue la principale menace concurrentielle pour son groupe.

Ces évolutions doivent interpeller les pouvoirs publics européens. Tout en réfléchissant à l'équipement en logiciels de leurs administrations, il leur convient de s'interroger sur la juste politique dans l'édition logicielle : comment consolider les domaines d'excellence (mobiles, électronique grand public) ? Comment construire des positions sur les marchés en devenir (gestion de connaissances, interfaces homme-machine) ? Souvenons-nous de l'engagement pris au sommet de Barcelone : porter l'effort européen de recherche-développement à 3 % du PIB contre 2 % aujourd'hui. Si l'Europe veut une industrie de l'édition logicielle puissante, il serait opportun de soutenir la recherche dans ce domaine. Ce n'est certes pas une source d'économies à court terme, mais une voie de recettes pour l'avenir.

PATRICE GEOFFRON est Professeur à l'université Paris-Dauphine et Associé du cabinet TERA Consultants.